

"LES QUINZE POINTS DE CAEN"

Les membres du Colloque national de 1966 sur les ((perspectives de l'Enseignement supérieur scientifique et de la Recherche », réunis au nombre de 300 à l'Université de Caen,

— **C**onsidérant l'extension brutale des missions et obligations des enseignements supérieurs : enseignement supérieur de masse, éducation permanente, intensification et diversification de la formation des élites ;

— **C**onvaincus que la recherche est la source première de toute richesse d'un grand pays moderne ;

— **C**onstatant la rigueur accrue de la compétition internationale ;

— **F**idèles à l'esprit du Colloque de Caen de 1956 et prenant acte des efforts accomplis par tous depuis lors ;

Affirment que les efforts de recrutement et de financement qui s'imposent doivent aller de pair avec une *rénovation profonde des universités*, dans leur structure, leurs règles de jeux internes, leurs méthodes, leur pédagogie,

Estiment indispensable que les recherches de l'industrie et de l'agriculture, recherches qui conditionnent la survie de ces dernières, se développent et notamment s'étendent à tous les secteurs de l'économie,

Demandent à l'Etat, dont les responsabilités vont croissant en ce domaine, de développer une politique vigoureuse et concertée en matière d'enseignement

supérieur et de recherche, en particulier dans le cadre d'une coopération internationale et européenne plus étroite,

Emettent les recommandations suivantes :

1° — Création à titre expérimental, dans le cadre de la planification nationale, d'universités publiques autonomes (avec président élu), compétitives, diversifiées, ne disposant d'aucun monopole sur une aire géographique, ne comportant plus de facultés afin de permettre la diversification et le regroupement original des disciplines.

2° — Création pour les universités et les établissements de recherche d'un statut d'établissement public à caractère scientifique et technique. Ce statut devrait assurer une souplesse de fonctionnement analogue à celle dont bénéficient les établissements à caractère industriel et commercial.

3° — Suppression des cloisonnements entre les facultés existantes, les professeurs de faculté devenant professeurs d'université.

4° — Limitation des effectifs de chaque université à un chiffre raisonnable (20.000 au maximum) ; ce qui conduit à constituer une quinzaine d'universités distinctes dans la région parisienne et plusieurs universités dans les principales métropoles d'équilibre.

5° — Articulation dès maintenant des facultés actuellement existantes en départements d'enseignement et instituts de recherche dotés de présidents élus pour un temps limité. La pleine responsabilité de l'enseignement de chaque discipline devrait incomber au département correspondant et ne plus être le privilège d'une ou plusieurs chaires.

6° — Nomination des professeurs d'université sur critère scientifique indépendamment des titres, seule comptant la valeur de l'intéressé. La procédure des nominations pourrait comporter utilement la consultation d'experts étrangers. Il devrait être fait beaucoup plus largement appel à des professeurs associés dont quelques-uns devraient bénéficier de contrats de durée non limitée.

7° — Nécessité pour les instituts de recherche de faire appel à une pluralité systématique de sources de financement assurant des modes de financement variés qui devraient permettre de tenir compte, soit de l'importance d'un programme, soit de la valeur d'une équipe ou d'un homme.

8° — La nécessité de lancer de nouvelles actions concertées en matière de recherche fondamentale sur le plan national et de créer des actions concertées sur le plan européen.

9° — Nécessité de conduire à leur terme les conséquences, pour la recherche médicale, de la réforme hospitalo-universitaire actuellement en cours de réalisation.

CONCLUSIONS

10° — Détermination systématique d'un programme de recherche orientée, basé sur des travaux de prospective, associant universitaires et industriels. L'exécution de ce programme devrait se faire en particulier grâce à des contrats de recherche entre industriels et autorités universitaires, évitant le travail dans la clandestinité et élaborés de manière à tenir compte des impératifs de la propriété industrielle.

11° — Nécessité d'accroître sans délai les moyens et de perfectionner les méthodes de la documentation scientifique, auxiliaire indispensable de la recherche, d'accroître le nombre et les ressources des bibliothèques, de stimuler l'information scientifique.

12° — A tout âge et à tout niveau d'études générales, la société devrait donner à tout jeune Français le moyen d'acquérir un métier. En conséquence, il devrait être créé systématiquement dans les universités, ou en dehors d'elles, des enseignements de préparation à la vie professionnelle s'ouvrant au sommet de chaque échelon de formation académique (par exemple, premier cycle, deuxième cycle de l'enseignement supérieur).

13° — Développement de l'information systématique des enseignants, de leurs élèves et des familles, notamment en ce qui concerne les carrières et les voies pour y accéder.

14° — Nécessité de repenser nos systèmes de formation des maîtres de tous les degrés. Ces derniers doivent recevoir, non seulement des connaissances académiques, mais aussi une préparation psycho-sociologique et professionnelle. La mise à jour de leurs connaissances et de leurs méthodes doit devenir une obligation. De tels objectifs nécessitent notamment la création, dans chaque académie, d'un Institut inter-disciplinaire d'études pédagogiques, relevant de l'Université, et l'extension des recherches sur l'éducation qui doivent recevoir des moyens importants.

15° — L'évidente mission d'éducation permanente, complément nécessaire de toute éducation, s'inscrira dans un dispositif global. Elle orientera l'ensemble des enseignements de caractère supérieur. Promotion supérieure du travail, mise à jour des connaissances, reconversion, action sur les milieux socio-culturels, toutes actions désormais communes à tous les types d'étudiants de tous âges, utiliseront l'ensemble des moyens d'enseignement à distance : enseignements par correspondance, audio-visuels, programmés, électroniques et les moyens extra universitaires : maisons de la culture, musées, etc.

Bientôt entrée dans les moeurs, l'éducation permanente douée d'une dynamique propre, abattant les cloisons, mobilisant les hommes dans et hors de l'Université, est une nécessité nationale.



REVUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. 4/1966
L'Université face à sa réforme.
II - L'avenir et la réforme des structures.
Le Colloque de Caen
Pages 199 à 208